



**Mesures préventives à mettre en place pour les commerces  
de vente de produits de seconde main (friperies)**

Le 16 juin 2020

**AUTEURS**

*Dre Fatiha Haouara, chef médical*

*Claudia-Alejandra Jaramillo, hygiéniste du travail*

*Véronique Trépanier, conseillère en soins infirmiers*

**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

**AVEC LA COLLABORATION DE**

*Marie-Claude Duval, coordonnatrice régionale en santé au travail*

*Nadyne Bolduc, chef de service en santé au travail*

**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

**MISE EN PAGE**

*Line D’Arcy, agente administrative*

**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

*Les informations ci-dessous sont mises à jour par le programme santé au travail de la direction de santé publique des Laurentides lors de l’édition.*

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le Portail du CISSS des Laurentides au :*

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/informations-pour-nos-partenaires-entreprises/>

*Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d’en mentionner la source.*

## Table des matières

Contexte .....	4
MESURES PRÉVENTIVES À METTRE EN PLACE POUR LES COMMERCES DE VENTE DE PRODUITS DE SECONDE MAIN (FRIPERIES) .....	5
Mesures organisationnelles à mettre en place .....	5
Mesures préventives pour la gestion des dons d'objets usagés .....	6
Mesures préventives à l'entrée du commerce.....	7
Mesures préventives à la sortie du commerce .....	7
Mesures préventives à l'intérieur du commerce .....	7
Mesures préventives aux caisses .....	8
Mesures préventives des cabines d'essayage .....	9
Mesures préventives pour les pauses et les repas.....	9
Mesures préventives lors du transport pour la récupération des dons.....	9
Mesures à la réception et à l'expédition de la marchandise .....	10
Retour de marchandise des clients .....	10
Mesures préventives pour les risques psychosociaux .....	10
Références .....	12
Liens utiles .....	12
Récupération des dons.....	13
Nettoyage et désinfection COVID-19 .....	13
Affiches COVID-19 .....	13
Risques psychosociaux .....	14
Annexe 1 - Questionnaire des symptômes COVID-19 .....	15

## Contexte

Afin de protéger la santé des travailleurs ainsi que celle de la population en général, l'équipe de santé au travail de la santé publique du CISSS des Laurentides a été mandatée pour soutenir les commerces de vente de produits de seconde main (friperies). Dans ce contexte, les mesures préventives suivantes à la COVID-19 doivent être mises en place.

## MESURES PRÉVENTIVES À METTRE EN PLACE POUR LES COMMERCES DE VENTE DE PRODUITS DE SECONDE MAIN (FRIPERIES)

### Mesures organisationnelles à mettre en place

- ✓ Mettre en place un système d'identification qui vise à faire le triage des travailleurs au début de chaque quart de travail ainsi que des clients à l'entrée du commerce permettant ainsi d'exclure ceux qui présentent des symptômes de la COVID-19 tels que fièvre, toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale. Voir Annexe 1 - Questionnaire des symptômes COVID-19.
- ✓ Mettre en place une procédure lorsqu'un travailleur présente des symptômes compatibles à la COVID-19 durant ses heures de travail. Le travailleur doit être isolé dans un local attitré à cet effet. Ensuite, il doit porter un masque de procédure fourni par l'employeur et joindre la ligne COVID-19 au 1-877-644-4545 pour les consignes à suivre.
- ✓ Organiser le maintien de l'activité en limitant le nombre d'employés présents simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local (horaires décalés, rotation des horaires de pauses et de repas, etc.).
- ✓ Contrôler le nombre de clients à l'intérieur du commerce :
  - Nombre de paniers MAXIMUM selon le nombre de clients déterminés selon la superficie;
  - Utilisation d'un compteur de personnes;
  - Personne responsable attitrée au comptage du nombre de clients.
- ✓ Privilégier la stabilité des équipes de travail (mêmes employés) par quart de travail pour éviter la multiplication des interactions.
- ✓ Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains et mettre à la disposition des employés :
  - Eau courante et savon;
  - Solution hydroalcoolique.
- ✓ Faire la promotion de l'étiquette respiratoire :
  - Tousser ou éternuer dans son coude replié ou dans un mouchoir et se laver les mains immédiatement après;
  - Utiliser des mouchoirs jetables et les jeter dans une poubelle sans contact.
- ✓ S'assurer que tous les employés soient informés du respect de la consigne de 2 mètres de distance minimale entre les personnes (clients-clients, clients-employés, employés-employés).

- ✓ Émettre les consignes d'éviter de porter les mains au visage et de se laver les mains souvent, en particulier après avoir manipulé des marchandises ou le terminal de paiement (affiches, rappels verbaux, etc.).
- ✓ Installer des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distance de 2 mètres entre les personnes aux endroits stratégiques.
- ✓ Nettoyer, à chaque début de quart de travail, les surfaces fréquemment touchées (p. ex. tables, comptoirs, étagères, poignées de porte, téléphones, accessoires informatiques, caisses, crayons, stylos, etc.) avec un produit désinfectant utilisé habituellement.
- ✓ Désinfecter les installations sanitaires et vestiaires à chaque quart de travail.
- ✓ Émettre les consignes de laver les vêtements de travail, après chaque quart de travail, à l'eau chaude avec le détergent habituel.
- ✓ Offrir des factures électroniques et des documents électroniques.
- ✓ Lorsque possible, offrir la possibilité d'effectuer des achats en ligne et favoriser le ramassage à l'extérieur du commerce ou faire la livraison de commande.
- ✓ Planifier des plages horaires pour le ramassage des commandes et le faire en bordure du commerce.
- ✓ Informer les clients de la procédure de ramassage (service au volant ou stationnement identifié pour le chargement de la commande).
- ✓ Mettre en place une procédure pour les équipements de protection individuels (EPI) : masque de procédure, lunettes de sécurité et visière complète (façon de porter et d'enlever les EPI, entreposage, entretien, nettoyage, etc.).

### **Mesures préventives pour la gestion des dons d'objets usagés**

- ✓ Favoriser un local avec des fenêtres pour la quarantaine des dons reçus permettant des échanges d'air frais quotidiennement.
- ✓ Éviter toute manipulation des dons reçus et ne pas mettre en vente les objets donnés pour une période minimale de 3 jours suivant sa réception.
- ✓ Les travailleurs doivent nettoyer leurs mains avec de l'eau et du savon (idéalement) ou une solution hydroalcoolique à plus de 60 % avant et après chaque manipulation des dons reçus.

## Mesures préventives à l'entrée du commerce

- ✓ Ajouter des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes, structures de bois, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les clients au niveau des files d'attente.
- ✓ Installer des affiches portant sur les mesures de distanciation physique de 2 mètres à respecter dans la file d'attente.
- ✓ Installer des affiches à l'entrée du commerce pour :
  - La promotion de l'hygiène des mains;
  - L'étiquette respiratoire (tousse ou éternuer dans son coude replié ou dans un mouchoir, se laver les mains dès que possible, etc.);
  - Le respect des 2 mètres de distance entre les clients et les employés;
  - Le port du couvre-visage dans les lieux publics.
- ✓ Désinfecter le point de contact du client avec le panier de magasinage (là où on le tient) après chaque utilisation avec un produit recommandé :  
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- ✓ Présence d'un employé à l'entrée pour :
  - Expliquer les directives à respecter aux clients (lavage obligatoire des mains et distance de 2 mètres à respecter entre les clients);
  - Questionner les clients s'ils présentent des symptômes compatibles à la COVID-19;
  - Installer des stations de lavage pour le nettoyage des mains (eau courante, savon, papier jetable ou/et distributeurs de solution hydroalcoolique);
  - Lavage ou désinfection des mains obligatoire avant l'entrée dans le commerce.

## Mesures préventives à la sortie du commerce

- ✓ Ajouter des stations de lavage des mains (eau courante, savon, papier jetable ou/et distributeurs de solution hydroalcoolique).

## Mesures préventives à l'intérieur du commerce

- ✓ Respecter les 2 mètres de distance entre les personnes (*clients-clients, clients-employés, employés-employés, etc.*).
- ✓ Mettre en place des affiches sur les mesures de distanciation physique de 2 mètres à respecter dans les allées.

- ✓ Installer des repères visuels au sol pour suivre la direction dans les allées (autocollants).
- ✓ Mettre en place une procédure dans le cas d'un client qui présente des symptômes compatibles avec la COVID-19.
- ✓ Respecter les 2 mètres de distance entre les clients et les employés à la caisse.
- ✓ Interdire l'accès par les clients aux toilettes réservées au personnel.

## Mesures préventives aux caisses

- ✓ Ajouter des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les clients au niveau des files d'attente à la caisse.
- ✓ Ouvrir une caisse sur deux afin de respecter les 2 mètres de distance entre les personnes.
- ✓ Installer une barrière physique faite d'un matériau transparent qui peut être nettoyée et désinfectée fréquemment (p. ex. panneau d'acrylique « Plexiglas » ou analogue) pour protéger les employés et les clients.

### Désinfection :

- Caisse enregistreuse entre chaque employé;
  - Terminal de paiement, si touché par le client après son passage;
  - Comptoir-caisse après le passage de chaque client;
  - Barrière physique à chaque début du quart de travail ou lorsque visiblement souillée;
  - Papier jetable utilisé pour la désinfection;
  - Produit de désinfection dans une bouteille à vaporiser;
  - Interdire l'utilisation des gants (faux sentiment de sécurité, c'est l'hygiène des mains qui est privilégiée pour éviter la contamination à la COVID-19).
- ✓ Hygiène des mains (pierre angulaire pour éviter la contamination à la COVID-19) :
    - Entre chaque client (gel désinfectant);
    - Offrir la possibilité de se laver les mains à l'eau et au savon pendant le quart de travail;
    - Fournir du gel désinfectant pour chaque employé.
  - ✓ Donner les consignes suivantes :
    - Favoriser le paiement par carte de débit ou de crédit afin d'éviter de manipuler l'argent comptant.



## Mesures préventives des cabines d'essayage

- ✓ Mettre à la disposition des clients du gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie des cabines d'essayage.
- ✓ Désinfecter les surfaces de la cabine les plus fréquemment touchées comme les poignées de porte, les interrupteurs, les crochets pour les vêtements et les bancs qui s'y trouvent.
- ✓ Les vêtements devraient être retirés pour une durée de 24 heures avant de les remettre en vente.

## Mesures préventives pour les pauses et les repas

- ✓ S'assurer du respect des 2 mètres de distance entre les employés (local plus grand, rotation des horaires des pauses et des repas).
- ✓ Se laver les mains avant et après les repas (eau courante et savon).
- ✓ Désinfecter les tables avant et après les repas.
- ✓ Interdire l'échange de tasses, verres, assiettes, ustensiles, etc.
- ✓ Nettoyer la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
- ✓ Interdire le partage des objets (cigarettes, crayons, cellulaires, etc.).
- ✓ Retirer les objets non essentiels (revues, journaux, etc.) des aires communes.

## Mesures préventives lors du transport pour la récupération des dons

- ✓ Les travailleurs doivent procéder à l'hygiène des mains avant et après chaque récupération des dons.
- ✓ S'assurer de respecter les 2 mètres de distance entre les personnes.
- ✓ Lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes, utiliser un masque de procédure et des lunettes de sécurité ou une visière complète et un masque de procédure en tout temps (p. ex. intérieur du véhicule, lors de la récupération des dons chez un donateur, etc.).
- ✓ Si possible, avoir un travailleur par véhicule. Si deux travailleurs doivent être dans le même véhicule :
  - Privilégier des équipes stables dans un même véhicule;
  - Privilégier les mêmes positions, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail.
- ✓ Éviter de recirculer l'air dans le véhicule et baisser les fenêtres si les conditions météorologiques le permettent.

- ✓ S'assurer de nettoyer les surfaces fréquemment touchées du véhicule avec un produit désinfectant recommandé (p. ex. tableau de bord, volant et bras de transmission, miroir, ceinture de sécurité, poignées intérieure et extérieure avec des lingettes préimbibées ou autre produit nettoyant et essuie-tout), particulièrement lorsqu'une rotation de chauffeur s'effectue et à la fin de chaque quart de travail.
- ✓ Éviter de partager le matériel et les équipements (p. ex. tablettes, crayons, appareils de communication, cellulaires, etc.).
- ✓ Fournir du gel désinfectant pour chaque employé.

### Mesures à la réception et à l'expédition de la marchandise

- ✓ Afficher les consignes générales d'hygiène et de la distance minimale de 2 mètres entre les personnes.
- ✓ Éviter tout contact physique avec les fournisseurs; p. ex. faire déposer la marchandise sur une surface ou l'employé peut la récupérer, plutôt que de donner le produit « de mains à mains ».
- ✓ Privilégier la stabilité des équipes qui sont en contact avec les fournisseurs venant de l'extérieur de l'entreprise (p. ex. livreurs, camionneurs, etc.).
- ✓ Pour les activités de manutention, nettoyer les poignées de transpalettes.

### Retour de marchandise des clients

- ✓ Appliquer les mêmes recommandations que lors de la réception des dons.
- ✓ Vérifier la politique de chaque magasin si retour accepté ou non.

### Mesures préventives pour les risques psychosociaux

- ✓ L'employeur doit mettre en place des mesures préventives au niveau des risques psychosociaux (anxiété, stress, déprime, etc.) afin d'assurer le bien-être et la santé psychologique des travailleurs.
- ✓ L'employeur doit accueillir avec respect les préoccupations et les questions des travailleurs.
- ✓ L'employeur doit mettre en place, si possible, des mesures de conciliation famille-travail.
- ✓ L'employeur doit promouvoir un climat de travail harmonieux et le maintenir, surtout dans ce contexte de pandémie.

- ✓ En cas de détresse psychologique, l'employeur doit diriger les travailleurs vers un service de soutien tel qu'un programme d'aide aux employés (PAE) ou des ressources disponibles dans la région.

## Références

- ✓ Nous vous suggérons de consulter le « document unique COVID-19 - comment éviter la transmission du virus » élaboré par les médecins en santé au travail du CISSS des Laurentides.

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/informations-pour-nos-partenaires-entreprises/>

## Liens utiles

- ✓ Réouverture des commerces de vente de produits de seconde main. Direction de santé publique de la Montérégie – 1<sup>er</sup> mai 2020

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/Fiche-Friperies.pdf>

- ✓ Réouverture sécuritaire des comptoirs ou magasins de produits usagés – 27 mai 2020

[http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciiss\\_lanaudiere/Soins\\_et\\_services/Partenaires/Organismes\\_communautaires/COVID-19\\_Vente-Don\\_produits\\_usages\\_OSBL.pdf](http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciiss_lanaudiere/Soins_et_services/Partenaires/Organismes_communautaires/COVID-19_Vente-Don_produits_usages_OSBL.pdf)

- ✓ Avis sur le port de la visière et du couvre-visage par les travailleurs. Institut national de santé publique (INSPQ)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2990-port-visiere-couvre-visage-travailleurs-covid19.pdf>

- ✓ Onglet entreprise. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. CISSS des Laurentides

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/informations-pour-nos-partenaires-entreprises/>

## Récupération des dons

- ✓ Recommandations intérimaires concernant les livreurs à domicile (colis, livraison de restaurant, épicerie, etc.)  
<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/covid/2931-livreurs-domicile-covid19.pdf>
- ✓ Si la livraison doit être effectuée par plus d'un employé : Recommandations intérimaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel UBER ou Centre d'action bénévole/transport (CAB).  
<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/covid/2938-taxi-covoiturage-cab-covid19.pdf>

## Nettoyage et désinfection COVID-19

- ✓ COVID-19 : Nettoyage de surfaces.  
<https://www.inspq.gc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- ✓ Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants pour surfaces dures.  
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

## Affiches COVID-19

Affiche - Technique de lavage des mains :

- ✓ Le lavage des mains, simple et efficace  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-06F.pdf>

Affiche - Comment se désinfecter les mains :

- ✓ Comment désinfecter vos mains  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-02F.pdf>

Affiche - Distanciation physique de 2 mètres :

- ✓ Distanciation sociale  
<https://amdeq.ca/uploads/covid-19/affiche-distanciation-sociale.pdf>

Technique de retrait des gants :

- ✓ Prévention des infections  
<https://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf>

## Risques psychosociaux

- ✓ Recommandations concernant la réduction des risques psychosociaux du travail en contexte de pandémie Covid-19. Institut national de santé publique (INSPQ).  
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2988-reduction-risques-psychosociaux-travail-covid19>
- ✓ Risques psychosociaux liés au travail. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (publié en avril 2020). Aide-mémoire pour tous les secteurs :  
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146G-Fiche-SantePsy-Covid19.pdf>
- ✓ « On protège aussi sa santé mentale ». Gouvernement du Québec.  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-27W.pdf>

**Note :** Les éléments de réponse présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces pistes de solution. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (COVID-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à des mises à jour par rapport aux connaissances sur le virus.

## Annexe 1 - Questionnaire des symptômes COVID-19



*Pour des milieux de travail en santé*  
**Réseau de santé publique  
en santé au travail**

### QUESTIONNAIRE DES SYMPTÔMES COVID-19

Ce questionnaire vise à faire le triage des travailleurs avant leur entrée dans le milieu de travail permettant d'exclure ceux qui présentent des symptômes et qui ne sont pas des contacts d'un cas connu et suivi par la santé publique

Il est destiné aux milieux de travail afin d'assurer le retrait rapide des travailleurs à risque d'être atteint de la COVID-19 et pour prévenir la transmission aux personnes présentes dans l'entreprise.

Un employé exclu par ce questionnaire doit contacter le 1-877-644-4545 pour les consignes à suivre (consulter le site [quebec.ca](http://quebec.ca) pour les numéros de téléphones locaux). Lors de l'appel, la personne précise qu'elle est un travailleur.

Ce questionnaire est à jour en date du 09 mai 2020.

Un seul des symptômes suivants justifie un retrait immédiat du travail (explications au verso)	
Avez-vous la sensation d'être févreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe, ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38° C (100,4° F) ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous de la toux récente ou empirée depuis peu ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essouffé ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous une perte soudaine de l'odorat ou du goût ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Une réponse « oui » à au moins <u>deux des trois questions</u> suivantes (A-B-C) justifie un retrait immédiat du travail	
A- Avez-vous un ou plusieurs des symptômes généraux suivants ? <ul style="list-style-type: none"><li>Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente</li><li>Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente</li><li>Mal de tête inhabituel</li><li>Perte d'appétit</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
B. Avez-vous eu de la diarrhée dans les 12 dernières heures	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
C- Avez-vous eu un mal de gorge sans autre cause évidente	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non